

Les DRAC – Directions Régionales des Affaires

Un an après les grands débats, la loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) s'est appliquée aux DRAC en janvier 2016.

Pour les agents, cela a été un bouleversement dans l'organisation quotidienne. Au-delà de la simple adaptation, ce sont les absences d'orientations et d'informations qui ont rendu cette mise en route confuse dans l'urgence.

La réorganisation territoriale a eu des conséquences importantes sur le fonctionnement des DRAC. Mais le sentiment de faiblesse est plus ancien.

Les directions régionales qui ont revendiqué leur changement de statuts (contractuel et fonctionnaire) il y a 15 ans donnaient le « LA » s'agissant des orientations culturelles en région. Puis elles ont dû gérer les baisses ou le manque de crédit et le mécontentement qui en a suivi sur le terrain et les désillusions qui ont suivies.

La réforme de l'organisation territoriale a conduit à la création de nouvelles « grandes régions ».

Certes, il est trop tôt pour proposer un bilan exhaustif et définitif. Il serait intéressant de

faire un bilan et une analyse en donnant la parole aux artistes, services de l'État, professionnels culturels, élus des collectivités.

Les responsables de ces nouvelles grandes régions ont dû certainement s'adapter, à changer, à rester dans la continuité, à se rapprocher, à mutualiser ou à coordonner leurs actions.

Dans ce contexte, les DRAC doivent harmoniser leur organisation et leur dialogue avec les Régions au travers de ces nouveaux modes de fonctionnement.

À la rentrée 2016, l'IGAC (Inspection Générale des Affaires Culturelles) avait transmis un rapport négatif concernant la réorganisation des DRAC. L'étude portait aussi en métropole, sur les DRAC issues de la réforme territoriale et organisées en pôles spécialisés [patrimoine, création, démocratisation culturelle].

Les préconisations du rapport de l'inspection générale portaient sur :

- le maintien de l'emploi ;
- l'élargissement des délégations de signatures et des responsabilités ;



Jazz en Baie 2017

© Didier Launay

- l'établissement d'un plan de prévention des risques routiers ;
- un renforcement de la communication interne ;
- une formation au management ;
- l'investissement en matériel informatique ;

Au sein de l'équipe de direction, le directeur régional des affaires culturelles est assisté d'un directeur adjoint et de trois directeurs de pôle. Difficile de s'y repérer pour un acteur culturel qui pourrait y chercher un interlocuteur.

L'organe de direction avait été fixé par le gouvernement et comprenait, un directeur régional des affaires culturelles, un directeur adjoint et trois directeurs de pôle.

L'enquête mettait en exergue la perte de temps de déplacements. Avec des régions qui ont grossi, le contact direct avec les acteurs culturels est difficilement réalisable.

Les crédits des DRAC n'ont pu être totalement consommés en raison de cette réorganisation. Les réformes successives depuis la révision générale des politiques publiques qui a conduit à affaiblir l'administration centrale avant de morceler les services déconcentrés.

Avec des agents répartis parfois dans les trois ex-régions, tout est plus lourd et plus lointain.

- L'expertise et le rapport aux artistes s'éloignent de ces métiers qui se dirigent plus vers l'analyse financière comme une entreprise privée. Certains agents peuvent avoir parfois un sentiment d'isolement, de rétrogradation et en arrivent à supposer que l'orientation future serait de supprimer les DRAC, les flux des « transferts » s'effectuant clairement vers la fonction publique territoriale sont nombreux.

Les équipes des DRAC n'ont pas été renforcées, alors même que leur travail s'est trouvé multiplié. L'éloignement du terrain, des artistes et des problématiques est pour le moins inquiétant.

Le SAMUP se préoccupe à bon droit des conséquences de ces réorganisations régionales sur leur devenir, s'agissant du maintien, du retrait ou de la baisse des soutiens financiers accordés qui peuvent peser sur l'avenir et le devenir des artistes-interprètes, mais aussi des employeurs culturels.



© Robyn Tennie

Valentine Martinez